

**Richard Mimeau**

Directeur général
Conseil des entreprises en technologies
environnementales du Québec (CETEQ)
rmimeau@ceteq.ca

Depuis quelques mois déjà, le contexte économique oblige notre gouvernement à revoir ses façons de faire. À cet effet, il a créé la Commission de révision permanente des programmes, dont le mandat est d'évaluer les programmes offerts par le gouvernement du Québec et de travailler à l'élaboration de recommandations à la lumière de ces évaluations. L'automne dernier, le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) a remis à la Commission un mémoire portant sur le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), demandant que ce dernier soit revu en profondeur.

Soyons clairs : nous ne remettons pas en question la biométhanisation en tant que telle. Ce qui pose problème, c'est la façon dont le programme fonctionne. En effet, le PTMOBC privilégie une seule technologie, et ce, sans viser l'atteinte minimale d'une cible précise de réduction des gaz à effet de serre (GES). Pourtant, l'objectif même du programme est de réduire les émissions de GES. Or ce sont 650 millions de dollars qui seront investis par ce programme, peut-être même plus, puisque certains projets ont déjà dépassé les coûts prévus.

La réalisation de projets de biométhanisation est extrêmement coûteuse, et ce sont les contribuables qui devront en payer la note. Le peu de bénéfices environnementaux que génère le PTMOBC ne peut justifier les dépenses engagées.

La disparité entre les subventions accordées aux municipalités et aux entreprises est également un problème puisqu'elle incite à la municipalisation des services. Les organismes municipaux s'exposent ainsi à des risques financiers élevés, sans égard à la capacité de payer des contribuables et au détriment d'une saine concurrence dans le secteur des matières résiduelles. Cette approche a également l'effet pervers de diminuer la concurrence et de dissuader l'innovation dans le secteur des matières résiduelles. De plus, il faut savoir que, même subventionnées, les entreprises jugent les projets de biométhanisation non viables économiquement, et que certaines municipalités commencent également à se questionner.

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a d'ailleurs mené une étude afin d'évaluer l'efficacité des projets subventionnés par le PTMOBC par rapport à l'objectif du Programme, soit la réduction des émissions de GES, et parvient à une conclusion sans équivoque : le PTMOBC n'atteint pas cet objectif.

Ainsi, l'étude de l'IRÉC a examiné les réductions générées par quatre projets, qui se seraient vu octroyer des subventions totales de 110,1 millions de dollars du gouvernement provincial par l'entremise du PTMOBC. La conclusion des chercheurs est éloquent :

signaterre
environnement

CENTRE DE TRAITEMENT DE SOLS CONTAMINÉS

**VOTRE SITE À PROXIMITÉ DE MONTRÉAL
UN SERVICE PERSONNALISÉ**

Contactez-nous : 450 966-6088
administration@signaterre.com

175, chemin de la Cabane-Ronde, Mascouche (Québec) J7K 0P1

« On y constate que ces quatre projets contribuent à réduire d'à peine un peu plus de 1 % les émissions de GES issues des matières résiduelles organiques et d'un presque imperceptible 7/100 de 1 % (0,07 %) les émissions totales de GES du Québec.

[...] De tels résultats remettent en cause le bien-fondé du programme lui-même puisque les résultats prévus par les projets ne contribueront que très marginalement, pour ne pas dire de manière insignifiante, à la lutte aux GES.

[...] Un tel résultat prévisible exige des explications gouvernementales et un examen des prémisses et des critères du PTMOBC' » (p. 35-36).

Il est également important de mentionner que le fait de privilégier une seule filière technologique nuit à l'innovation plutôt que de la favoriser. C'est pourtant l'innovation qui permet au Québec de rester concurrentiel et de se démarquer sur les scènes nationale et internationale. Y mettre un frein, particulièrement en période d'austérité économique, fragilise grandement les investissements, ce qui compromet évidemment la relance de notre économie.

Le PTMOBC n'offre aucune flexibilité quant au choix de technologies pour le traitement des matières organiques. Il existe pourtant d'autres technologies, qu'on ne peut écarter et qui permettent un meilleur rendement, et ce, à moindre coût. Les lieux d'enfouissement technique ne sont plus des trous dans lesquels on jette bêtement les matières résiduelles. La majorité de ceux qu'on retrouve au Québec récupèrent près de 90 % de leur biogaz pour en faire du gaz naturel, de l'électricité, du chauffage. En effet, l'évitement d'émission de GES relatif à l'enfouissement des matières organiques est marginal. Le problème vient des anciens lieux d'enfouissement sanitaire, aujourd'hui fermés, mais dont les biogaz ne sont pas captés et qui génèrent ainsi une grande quantité de GES.

Lorsqu'on offre des subventions, il est impératif de prévoir des cibles précises, dans ce cas-ci, de réduction attendue des GES. Autrement, comment justifier les sommes allouées à un programme comme celui du PTMOBC ? Le ministère du Dévelop-

pement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pourtant déjà instauré des programmes qui requièrent des résultats plutôt que d'imposer des moyens, notamment le Programme Biogaz. Ce programme exigeait que les projets retenus permettent « une réduction des émissions de GES qui soit réelle, mesurable et vérifiable/véifiée » (MDDEFP – Cadre normatif).



YouTube

Les failles du PTMOBC

Pour en savoir plus, visionnez les capsules vidéo exclusives sur notre chaîne YouTube au www.YouTube.com/MAYAproductionvideo

Un programme de subventions devrait aider à l'émergence de nouvelles technologies en finançant l'innovation et en favorisant l'atteinte d'objectifs clairs. ■

10 ANS, ÇA SE FÊTE !

J'aimerais profiter de la publication de ce numéro spécial pour souhaiter un joyeux anniversaire au 3Rve de la part du CETEQ ! Félicitations à André Dumouchel et à toute l'équipe du magazine, qui travaillent sans subvention à faire connaître l'industrie du secteur de l'environnement et à faire circuler l'information en son sein. Le CETEQ est fier de collaborer au 3Rve et nous lui souhaitons longue vie !

¹ Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) (2014). *Évaluation des effets du Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage sur la réduction des GES*. [En ligne]. www.irec.net/upload/File/il_faut_revoir_le_programme_de_traitement_de_la_matiere_re_organique_par_biomei_thanisation_et_compostage.pdf (page consultée le 30 septembre 2014)

PARTENAIRE DANS LA GESTION DE VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES



Entente **GRÉ À GRÉ** avec les municipalités
Service conseil en **AMÉLIORATION DES PRATIQUES GMR**
Gestion **LIEU D'ENFOUISSEMENT** technique
ENCADREMENT DES CLIENTS dans leur démarche GMR
Mise à jour et coordination de **PGMR**
CAMPAGNE d'Information, Sensibilisation et Éducation

747, boul. Pierre-Roux Est
Victoriaville (Québec) G6T 1S7
www.gesterra.ca defi2lb.com
819.758.4138

